

Minorités linguistiques et société Linguistic Minorities and Society



Perceptions de l'éducation en français au Nouveau-Brunswick d'après les écrits de l'Ordre de Jacques Cartier dans *L'Émerillon*

Julie Bérubé

Numéro 4, 2014

Le français en milieu minoritaire : défis et enjeux. La situation du français en Acadie du Nouveau-Brunswick
French in a Minority Milieu: Obstacles and Challenges. The Situation of the French Language in the Acadie of New Brunswick

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1024693ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1024693ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian
Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bérubé, J. (2014). Perceptions de l'éducation en français au Nouveau-Brunswick d'après les écrits de l'Ordre de Jacques Cartier dans *L'Émerillon*. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (4), 82–99. <https://doi.org/10.7202/1024693ar>

Résumé de l'article

Ce texte illustre la position de l'Ordre de Jacques Cartier en Acadie du Nouveau-Brunswick, entre 1933 et 1965, dans le domaine de l'éducation, par l'analyse de textes publiés dans son organe, *L'Émerillon*. Il propose d'abord une synthèse de l'implantation et du fonctionnement de l'Ordre, suivie d'un bref historique de l'accès à l'éducation pour les francophones de cette province, pour enfin examiner le discours tenu par cette organisation en ce qui a trait à l'éducation de même que la perception de la langue qui s'en dégage.

Perceptions de l'éducation en français au Nouveau-Brunswick d'après les écrits de l'Ordre de Jacques Cartier dans *L'Émerillon*

Julie Bérubé

Chercheuse indépendante en sociolinguistique

Résumé

Ce texte illustre la position de l'Ordre de Jacques Cartier en Acadie du Nouveau-Brunswick, entre 1933 et 1965, dans le domaine de l'éducation, par l'analyse de textes publiés dans son organe, *L'Émerillon*. Il propose d'abord une synthèse de l'implantation et du fonctionnement de l'Ordre, suivie d'un bref historique de l'accès à l'éducation pour les francophones de cette province, pour enfin examiner le discours tenu par cette organisation en ce qui a trait à l'éducation de même que la perception de la langue qui s'en dégage.

Abstract

By studying articles published in the journal *L'Émerillon*, the following contribution examines the Ordre de Jacques Cartier's implication in New Brunswick, between 1933 and 1965, in the field of education. For this, we propose a synthesis of this organization's way of operating, followed by a brief historical contextualization of the access to education in French for Acadians, with the purpose of observing what was published in *L'Émerillon* regarding this situation, as well as the perception of language it conveyed.

Décriées par les contestataires acadiens des années 1960, les pratiques de l'Ordre de Jacques Cartier – de même que les acquis pouvant lui être attribués – demeurent à ce jour méconnues de la grande majorité des francophones du Nouveau-Brunswick. Sans vouloir empiéter sur une tâche qui repose sur de stimulantes analyses pour lesquelles d'autres disciplines que la sociolinguistique sont mieux outillées, je tenterai de broser dans les prochaines lignes un portrait des idées véhiculées en Acadie entre 1933 et 1965 par les membres actifs de l'Ordre, en ciblant celles qui ont trait à l'éducation et à la langue et qui ont été diffusées dans son organe, *L'Émerillon*¹.

Avant d'aller plus loin, on peut cibler trois moments charnières qui se sont révélés propices au développement des idéologies linguistiques² en Acadie du Nouveau-Brunswick, soit la Renaissance acadienne, l'affirmation de l'identité canadienne-française et la montée des néonationalismes. La Renaissance acadienne, amorcée dans la seconde moitié du XIX^e siècle, est reconnue comme une période-clé ayant grandement contribué au développement de l'acadianité en tant que construction identitaire (Clarke, 2009 ; Thériault, 1995). C'est l'époque des premiers collèges classiques en Acadie, des premiers livres d'histoire, de la formation d'une élite restreinte quoique remarquablement active, modèle d'une certaine réussite sociale et intellectuelle, qui a légué à l'Acadie certaines figures marquantes (dont Pascal Poirier et Pierre-Amand Landry, pour ne nommer que ceux-là).

La période ciblée dans le présent texte correspond au deuxième moment charnière et s'étend grosso modo des années 1930 au milieu des années 1960. Elle s'articule autour de l'affirmation d'une identité canadienne-française – ou acadienne – au Nouveau-Brunswick et du rôle parfois méconnu qu'y a joué l'Ordre de Jacques Cartier. C'est par une analyse des textes publiés entre 1933 et 1965 dans l'organe de cette société secrète, *L'Émerillon*, que nous examinerons les idées véhiculées par l'Ordre concernant l'accès à une éducation en français dans cette province de même que la perception de la langue qui se dégage de cette publication. Rappelons que l'objectif de cet article est bien de se pencher sur le rôle qu'a pu jouer un périodique comme *L'Émerillon* en tant que véhicule d'idées auprès d'une portion significative de l'élite intellectuelle, et non de produire une synthèse de la situation de l'éducation en français dans la province.

-
1. Ce texte propose une nouvelle analyse d'un corpus plus large que j'ai constitué et dépouillé pour ma thèse de doctorat (Bérubé, 2010). Le lecteur intéressé par le discours de l'Ordre sur la langue en Acadie du Nouveau-Brunswick pourra consulter les chapitres 2 et 3 de cette thèse.
 2. Le concept d'*idéologies linguistiques*, tel qu'il est employé ici, renvoie aux travaux d'Annette Boudreau, qui considère ces idéologies comme « des croyances complètement intériorisées dans les consciences individuelles, si bien que les locuteurs les tiennent pour acquises et ne cherchent pas à en questionner les fondements » (Boudreau, 2009 : 440).

L'Ordre de Jacques Cartier en Acadie

L'Ordre de Jacques Cartier a été fondé en 1926 par une vingtaine de Franco-Ontariens désireux d'utiliser les mêmes armes que les réseaux antifrancophones ou anticatholiques de leurs contemporains pour constituer un noyau de résistance qui permettrait notamment à l'élite montante du Canada français et à la population catholique francophone en général de s'épanouir.

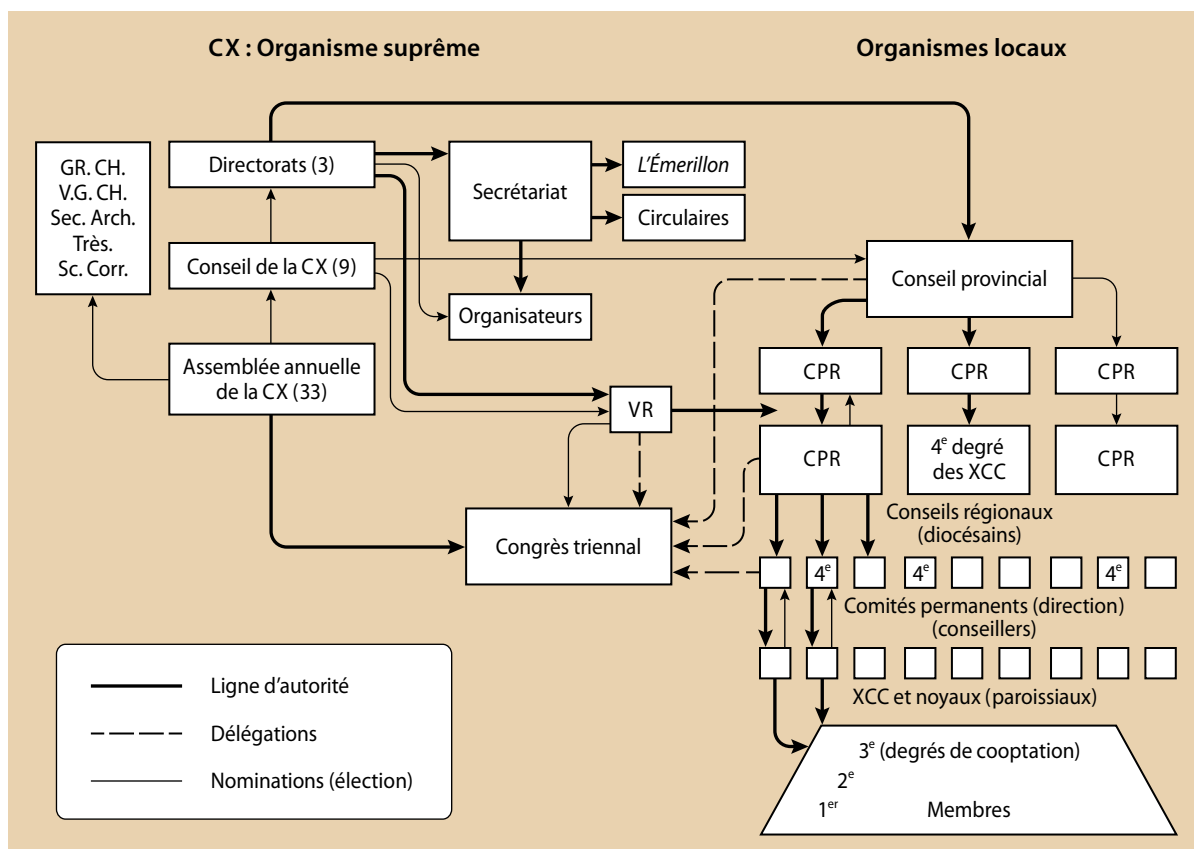
Une de ces armes était le secret – ou la discrétion, pour reprendre un terme cher aux commandeurs –, qui servait également à préserver l'aura de mystère dont se drapaient leurs adversaires, issus surtout de factions anglo-canadiennes de la *Freemasonry* ou de l'*Orange Order* et, dans une moindre mesure, du *Ku Klux Klan*, des *Knights of Columbus* ou de l'*Ancient Order of Hibernians*.

L'implantation des premières commanderies au Nouveau-Brunswick se fera assez tôt, soit quelques années à peine après la fondation de l'Ordre en Ontario, en 1926. En effet, entre 1933 et 1935, quatre commanderies seront créées à Campbellton, Caraquet, Edmundston et Moncton. La province en comptera 30 en 1964, lorsque l'Ordre sera à son apogée, et un total de quelque 600 membres. L'ensemble de l'Ordre, quant à lui, comptait plus de 11 000 membres dans l'ensemble du Canada et en Nouvelle-Angleterre dans les années 1960.

De par ses propres statuts, l'Ordre se définit comme « une association à caractère national qui vise à former et grouper une élite militante, en vue d'atteindre, dans la discrétion, le bien commun spirituel et temporel des catholiques de langue française » (COJC, 1952 : 3). Les travaux de G.-Raymond Laliberté (1983) et de Denise Robillard (2009) ont tracé un portrait détaillé de l'organisation et du fonctionnement de l'Ordre, que nous nous contenterons de synthétiser ici.

L'Ordre, une organisation exclusivement masculine, est composé essentiellement de deux corps : la Chancellerie (CX) et la commanderie (XC). La Chancellerie représente l'autorité suprême, constituée à l'origine des fondateurs de l'Ordre, et se compose du Grand Chancelier et d'un comité de 33 membres. Le premier doit être réélu à l'unanimité au terme de chaque année par les seconds. Chacune des cellules locales porte le nom de commanderie et est présidée par un grand commandeur. Ces mêmes commanderies sont regroupées en conseils régionaux, eux-mêmes regroupés en comités permanents régionaux. Ces derniers sont enfin chapeautés par un conseil provincial – c'est-à-dire un pour l'Ontario, un pour le Québec, un pour les Maritimes, etc. –, au sein duquel le Grand Chancelier est représenté par un visiteur régional (voir figure 1).

Figure 1
Structures hiérarchisées de l'Ordre de Jacques Cartier



Source : Laliberté, 1983 : 55

Le recrutement est la responsabilité de la commanderie et chaque candidature, proposée à l'insu du candidat, doit être parrainée par deux membres et répondre à six critères, c'est-à-dire que le candidat doit être un homme :

- a) de langue française ;
- b) catholique romain pratiquant ;
- c) âgé d'au moins 18 ans (16 ans à partir de 1958) ;
- d) domicilié dans le territoire de la XC (commanderie) ;
- e) en mesure de payer la taxe d'admission, la contribution réglementaire et les cotisations éventuelles ;
- f) disposé à prendre les engagements prescrits au Rituel. (COJC, 1952 : 9)

Le vote déterminant l'admission ou non du candidat est secret et trois votes défavorables suffisent à rejeter une candidature. Advenant un vote favorable, l'élue est convié à son initiation, cérémonie baptisée le Voyage au pays des ancêtres (VAPDA), à la suite de laquelle il intègre l'Ordre.

Enfin, avant d'aller plus loin, il importe d'expliquer de façon succincte les deux techniques de recrutement principalement utilisées par l'Ordre. La première, l'extériorisation, vise les individus et repose directement sur le membre, qui doit « influence[r] sa famille, ses amis, ses connaissances dans le sens de la doctrine de l'Ordre », mais « [s]ans trahir les secrets de l'Ordre³ ». La seconde, le noyautage, vise les organismes et s'orchestre à plus grande échelle. Elle consiste en « la pénétration soigneusement préparée de membres de l'O[rdr]e au sein des organismes de toute nature, en vue d'y servir, non pas l'O[rdr]e, mais la cause nationale ». En d'autres mots, il s'agit pour les membres soit d'infiltrer l'organisme ciblé, soit de recruter des personnes qui y sont actives. Malgré une consigne itérative de discrétion concernant les agissements de l'Ordre au cours de son existence, on sait aujourd'hui que cette seconde technique a mené notamment à la fondation des clubs Richelieu et de l'Association acadienne d'éducation, dont l'Ordre a revendiqué la paternité. L'Ordre a également réussi à « infiltrer », à différents moments de son activité, plusieurs universités (Université Laval, Université de Moncton, Université de Sherbrooke, Université d'Ottawa, HEC Montréal, Université de Montréal), nombre de journaux (*Le Devoir*, *L'Évangéline*, *Le Madawaska*, *Le Droit*, *L'Action catholique*) ainsi que diverses institutions dans le pays, dont les Caisses populaires Desjardins et les Caisses populaires acadiennes, la Société Radio-Canada, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste, la Société l'Assomption, l'Association canadienne des éducateurs de langue française et le Conseil de la vie française. La revendication de quelques-unes de ces opérations de noyautage est par ailleurs répertoriée dans l'extrait suivant, tiré d'un texte préparé par quatre membres de l'Ordre afin de souligner le 25^e anniversaire de l'implantation de l'Ordre en Acadie :

Si nous jetons un coup d'œil sur les réalisations de l'O[rdr]e chez nous, nous pouvons dire en toute sincérité que l'O[rdr]e a été partout le moteur qui a donné à notre peuple cet élan, cette vitalité, ce moyen, pour arriver à ses fins. L'O[rdr]e a été dans tous les mouvements, dans les mouvements patriotiques, économiques, et je dirais même, religieux. [...] Pour revenir aux origines de l'O[rdr]e en Acadie, disons qu'en 1933 chez nous, nous n'avions pas d'Association acadienne d'Éducation qui a été plus tard fondée par l'O[rdr]e ; nous n'avions pas de caisses populaires, ces foyers économiques qui fournissent la finance à notre peuple et qui aujourd'hui comptent 9 millions de dollars d'actif ; nous n'avions pas de coopératives d'aucun genre ; la Société l'Assomption, qui aujourd'hui a un actif de \$17 millions, était une petite organisation très faible qui ne possédait presque aucune autorité ; nous n'avions pratiquement pas de français dans nos écoles, mais aujourd'hui grâce au travail de l'O[rdr]e la situation s'est améliorée d'une façon extraordinaire ; nous n'avions pas de poste de radio français ; nous n'avions qu'un petit journal hebdomadaire l'Évangéline ; nos écoles étaient dans un état pitoyable, non seulement le système d'éducation, les édifices des écoles acadiennes étaient vraiment pitoyables. [...] Mes chers frères je dirai en toute sincérité que l'O[rdr]e a été toujours et partout depuis 25 ans au premier plan dans toutes nos luttes, dans toutes nos revendications et très bientôt nous verrons apparaître une nouvelle société nationale des Acadiens qui remplacera

3. L. A., « Extériorisation et noyautage », *L'Émerillon*, vol. 27, n° 7 (août-septembre), 1958, p. 42-43, 45-46.

l'ancienne société nationale l'Assomption et qui portera le joli titre de la Société nationale des Acadiens. Cette société sera l'œuvre par excellence de l'O[rdre]. Depuis des années nous travaillons pour mettre sur pied cet organisme qui réunira toutes les associations acadiennes, de caractère patriotique, économique et même religieux, et nous croyons qu'avec cet organisme le peuple acadien aura un moyen vraiment extraordinaire de se faire entendre partout dans les provinces de l'Atlantique⁴.

Voilà qui fournit un aperçu de l'autoévaluation que font les membres acadiens du rendement général de l'Ordre en Acadie. Maintenant que j'ai situé globalement les préoccupations à l'origine de l'Ordre, de même que fourni un aperçu⁵ de son fonctionnement et de ses sphères d'activité, il importe de faire un dernier détour, cette fois pour relater sommairement le contexte ayant incité l'Ordre à agir dans le domaine de l'éducation ; j'examinerai par la suite ce que les textes publiés dans *L'Émerillon* peuvent nous apprendre à ce sujet, pour enfin dire un mot de la perception de la langue que véhiculaient ses membres.

L'éducation en français au Nouveau-Brunswick

Pour aborder sommairement l'accès à l'éducation au Nouveau-Brunswick, on pourrait dire qu'il a pour point de départ la *Common Schools Act* de 1871. Celle-ci introduit la gratuité scolaire et rend par le fait même l'instruction publique accessible à l'ensemble des enfants de la province, et ce, sans égard à la religion, à la langue ou à la couleur. Les catholiques francophones se considèrent cependant comme brimés par cette loi, d'abord et avant tout parce qu'elle évacue le fait religieux de l'éducation, à une époque où la foi est intrinsèquement liée à l'identité acadienne – et canadienne-française⁶. La loi sera assouplie en 1875 et l'on créera un *French Department* à la *Training School* de Fredericton en 1884, sans toutefois prévoir d'examens en français. Il faudra attendre 1923 pour l'adoption d'un programme d'études à l'intention des écoles acadiennes.

Somme toute, au tournant du XX^e siècle, à peine 7 % des élèves acadiens atteignent la sixième année et seulement 3 %, la neuvième année (Couturier LeBlanc, Godin et Renaud, 1993 : 557). Dans les écoles publiques, l'enseignement du français est restreint (lecture, grammaire, dictée et composition). Seule une poignée d'écoles sont en mesure d'enseigner l'histoire du Canada en français, alors que l'enseignement de l'anglais est entrepris dès la fin

4. M[artin]-J. L[égère], G[ilbert] F[inn], E. A. et E. A., « Les 25 ans de l'O. en Acadie », *L'Émerillon*, vol. 27, n° 7 (août-septembre 1958), p. 6-7, 9-11, 13-15, 17 ; l'extrait cité est tiré de la section signée M.-J. L.

5. Rappelons que le lecteur intéressé par le fonctionnement et les ramifications de l'Ordre en Ontario ou au Québec pourra consulter les ouvrages de Robillard (2009) ou de Laliberté (1983). Pour ce qui est de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, les ouvrages de Savoie (1978, 1980) et de Finn (2000) – quoique rédigés dans un style autobiographique – apportent un éclairage intéressant.

6. L'adoption de la *Common Schools Act* a effectivement choqué tous les tenants d'écoles confessionnelles. Il importe aussi de reconnaître que chez les catholiques francophones, la période post-Déportation a été caractérisée par l'indigence de même que par une importante dispersion, et que peu de leurs enfants ont été en mesure de fréquenter l'école (cf. Couturier LeBlanc, Godin et Renaud, 1993 : 545).

de la première année. Le maintien d'une certaine élite intellectuelle est tributaire en grande partie des établissements privés, collèges et couvents, fondés surtout par des religieux entre 1832 et 1960.

Si l'accès à une éducation en français semble tarder à ce point, plusieurs membres influents de la société acadienne de l'époque en attribuent la responsabilité à des éléments antifrancophones du gouvernement, liés notamment à des factions anglo-canadiennes de l'*Orange Order* ou de la *Freemasonry*, qui s'appliquent à bloquer l'implantation de programmes scolaires ou la construction d'écoles destinées aux francophones. Comme l'indique Nicolas Jaillard dans un article posant le contexte ayant conduit à l'expansion de l'Ordre de Jacques Cartier en Acadie, la situation, au milieu des années 1930, est alarmante :

En 1934, le Nouveau-Brunswick a l'insigne déshonneur d'être la province la plus illettrée au Canada, et les Acadiens, la cause principale de ce déshonneur. Ces derniers sont frappés de plein fouet par la crise, ils ne bénéficient d'aucune protection sociale et sont dépourvus d'écoles de qualité – les écoliers et les professeurs ne pouvant compter que sur six manuels de langue française, la plupart des cours sont des traductions de manuels anglais. La cause du français dans la province semble à tout jamais perdue. C'est alors que l'Ordre [de Jacques Cartier] entre en jeu, mettant en pratique ce qui sera Sa méthode, en Acadie, pendant 30 ans. Première cible, l'éducation, qui souffre d'une grande indigence. (Jaillard, 1993 : 34)

À bout de ressources, plusieurs verront leur planche de salut dans cette société secrète francophone et catholique, qui emprunte aux méthodes de ses ennemis afin de mieux les combattre.

L'Ordre de Jacques Cartier et l'accès à une éducation en français

Lorsqu'on retourne aux premiers textes de *L'Émerillon* dans lesquels il est question de l'Acadie, on constate que la qualité de l'éducation semble y être très tôt une préoccupation majeure. Le premier article dont il sera question ici date de 1938 et il s'agit d'un des premiers – sinon du premier – à traiter spécialement de l'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick. Signé E. S. et intitulé « Chez nos frères acadiens⁷ », il trace un portrait relativement sombre de la situation. Pour appuyer son propos, l'auteur reprend des passages tirés de deux articles publiés la même année dans des journaux acadiens par des membres de l'Ordre⁸, Albert-M. Sormany et Calixte F. Savoie. Le portrait qu'on y fait du système d'éducation en place est somme toute assez pessimiste. D'emblée, on dénonce « une grave lacune : la déficience de

7. E. S., « Chez nos frères acadiens », *L'Émerillon*, vol. 9, n° 6 (juillet-août 1938), p. 454.

8. *La Voix d'Évangéline* de Moncton et *Le Madawaska* d'Edmundston figurent parmi les journaux identifiés par la CX comme les « bons » journaux au Canada français lors du congrès général de l'Ordre de 1936 : CX, « La presse », *L'Émerillon*, vol. 2, n° 7 (septembre-octobre 1940), p. 105.

l'éducation fournie par les écoles que les jeunes Acadiens fréquentent ». Citant Sormany, de *La Voix d'Évangéline*, on n'hésite pas à affirmer que le « système d'éducation est une faillite », déplorant que « nos petits Acadiens sortent de nos écoles sans préparation, sans les connaissances qui les armeront pour les luttes de la vie », inaptes à « lutter avec avantage égal avec nos concitoyens d'une autre langue ». On reprend également les propos de Savoie, dont l'article intitulé sans équivoque « L'école a fatalement manqué à sa mission » dénonce un « système [qui] ne donne pas les résultats désirés » et dont l'« inefficacité » fait en sorte que « le niveau de l'instruction chez nous est presque alarmant ». Toujours selon ce dernier, les « enfants sortent de l'école avec un bagage de connaissance qui fait pitié » et, « pour la plupart, ne savent ni français ni anglais ». Le constat d'E. S., au terme de son article, est que « la formation intellectuelle des jeunes Acadiens [...] [est] très inférieure et que cette infériorité résult[e] d'un système scolaire inefficace et anti-pédagogique ». La solution, selon l'auteur ? L'Association acadienne d'éducation, fondée deux ans plus tôt, en 1936. Ce dernier se dit convaincu que « ses fondateurs ont mis sur pied [un] organisme capable de relever le niveau de l'instruction chez les petits Acadiens ».

Dans un article publié cinq ans plus tard, en 1941, un membre utilisant le pseudonyme Jacques Cartier s'interroge sur la place qu'on doit laisser à l'anglais au sein de l'enseignement dans un contexte minoritaire. Son article, qui porte le titre « Cette question bilingue⁹ », se penche sur la proportion d'anglais à l'école primaire française fréquentée par les « Canadiens français des huit provinces où ils sont en nombre inférieur ». Sans nier « l'utilité de savoir suffisamment la langue anglaise », celui-ci dénonce ce qu'il qualifie « d'une suite d'injustices révoltantes de la part de l'élément anglo-saxon », et ce, « surtout à partir des années 1860-1870 ». Partant du principe qu'« [o]n ne peut être de plusieurs cultures à la fois », il pose le problème du bilinguisme dans l'enseignement au primaire comme suit :

[C]e qui constitue l'élément essentiel de la nationalité et de la culture française, c'est tout d'abord le verbe français, la langue maternelle. Et pour savoir sa langue maternelle, il faut qu'on lui garde le premier rang dans l'éducation. Qu'on ne vienne plus nous parler du mythe du bilinguisme intégral, ce moyen d'anglicisation germé dans l'esprit de quelques malades ! Tout le monde sait qu'un bilingue intégral n'existe pas. Il y a des hommes parlant plusieurs langues ; mais une culture originale marque leur esprit.

Deux autres problématiques sont abordées dans les pages de *L'Émerillon* : celle de la formation du personnel enseignant et celle du contraste entre la qualité des institutions privées et la carence d'un système public répondant aux besoins de l'ensemble de la population francophone. Dans un article de mars 1958, intitulé « Panoramique sur l'Acadie¹⁰ », E. Elbée souligne que « [l]a minorité française du Nouveau-Brunswick [...] a ses organisa-

9. Jacques Cartier (pseudonyme), « Cette question bilingue », *L'Émerillon*, vol. 12, n° 7 (août-septembre 1941), p. 67-70, 72-74.

10. E. Elbée, « Panoramique sur l'Acadie », *L'Émerillon*, vol. 27, n° 3 (mars 1958), p. 84-85.

tions, tant religieuses que laïques, ses diocèses, ses chefs », de même que « les institutions qui forment et préparent d'autres chefs ». Il s'inquiète cependant de ce que « la formation du personnel enseignant de la Province » soit assurée par « une seule école normale, que les futurs instituteurs acadiens doivent fréquenter avec des personnes de langue anglaise, dans une ville de mentalité anglaise ». Il déplore que l'environnement de formation des futurs enseignants se limite à une « école [qui] n'est française ni de langue ni d'esprit ».

Une préoccupation que partage un autre « frère », dans le même numéro de *L'Émerillon*. Signant tout simplement « Un Acadien », il s'inquiète également, dans « La situation des Acadiens du Nouveau-Brunswick¹¹ », du fait que la formation du personnel enseignant est confiée à une institution anglophone et, de surcroît, protestante ; une préoccupation de premier ordre à une époque où langue et foi sont indissociables. L'auteur se montre ainsi perplexe à l'idée qu'« [u]ne seule école normale anglaise et protestante forme nos futurs instituteurs et institutrices pour venir enseigner dans des écoles où les élèves seront de foi catholique et de langue française », notant cependant au passage « que les cours d'été de nos universités acadiennes aident énormément les nôtres à acquérir une culture française et une formation catholique ». Ce faisant, il développe une critique des disparités observées entre les réseaux francophones public et privé du Nouveau-Brunswick. En effet, si l'élite peut selon lui se féliciter de posséder « de magnifiques universités, des couvents et des collèges tous bien organisés », c'est tout le contraire « dans le domaine de l'éducation publique, [où] la situation est loin d'être avantageuse pour les nôtres », situation qui découle de la « loi inique votée en 1871, créant des écoles neutres, [qui] n'a jamais été révoquée ».

Entre en scène l'Association acadienne d'éducation, dans un article de 1958 – déjà cité plus haut – qui célèbre les 25 ans de présence de l'Ordre en Acadie¹² et, par le fait même, les acquis découlant des 22 ans d'existence de l'Association. Avec pour devise *Dieu et langue à l'école*, cette dernière s'était fixé, dès sa fondation en 1936, les objectifs suivants : « améliorer le programme de[s] écoles [francophones], obtenir l'enseignement officiel de la religion à l'école [...], aider le personnel enseignant et obtenir un service bilingue partout ». Le bilan à l'aube de son jubilé d'argent est encourageant :

reconnaissance officielle du Cours bilingue pour les grades I à VIII, addition de nombreux livres français au programme d'étude de la Province, émissions radiophoniques françaises de nos programmes scolaires, acceptation de la langue française dans certains examens d'immatriculation, traduction française d'une partie de la loi scolaire et plusieurs autres documents importants, enfin, plus de considération donnée à l'enseignement du français à l'École normale de Fredericton, la seule que nous ayons, où nous comptons maintenant six instituteurs acadiens.

11. Un Acadien, « La situation des Acadiens du Nouveau-Brunswick », *L'Émerillon*, vol. 27, n° 3 (mars 1958), p. 115, 117.

12. M[artin]-J. L[égère], G[ilbert] F[inn], E. A. et E. A., « Les 25 ans de l'O. en Acadie », *L'Émerillon*, vol. 27, n° 7 (août-septembre 1958), p. 6-7, 9-11, 13-15, 17.

Quelque trois ans plus tard, certaines préoccupations refont pourtant surface. Malgré un enseignement du français plus étendu et, par conséquent, un recul de l'enseignement en anglais dans les salles de classe acadiennes, on s'inquiète de l'efficacité de la formation linguistique des élèves, arguant que ceux destinés à poursuivre leurs études ne seraient pas adéquatement préparés au moment d'entrer au collège. Une appréhension que développe Pascal Leblanc dans son article « L'Acadie¹³ », paru en 1961. Ainsi, bien qu'il se réjouisse que les « écoles acadiennes enseignent du français dans tous les grades, là où nos pères n'apprenaient que l'anglais », il considère que les « élèves arrivent au collège avec un bagage de français qui fait pitié ». La responsabilité de cette éducation déficiente serait selon lui attribuable à « l'école normale de Frédéricton, une école normale avec des titulaires prétendus bilingues et une culture française misérable », qui produirait des diplômés « [a]cadiens [qui] ne savent pas leur français parce que les professeurs eux-mêmes ne le savent guère ». D'où le « besoin urgent d'une École normale acadienne et française », qui permettrait de « faire naître chez nous une culture française épanouie, puissante, rayonnante », une « culture française intégrale ». Pour Leblanc, il faut viser un réseau d'enseignement apte à « produire[e] des hommes de lettres, des écrivains capables de rivaliser par exemple avec les écrivains du Québec ». Au moment d'écrire son article, d'ailleurs, l'auteur pousse sa réflexion jusqu'à se demander s'il est « exagéré de dire que ceux parmi nous qui peuvent écrire convenablement sont ceux qui ont poursuivi leurs études au Québec ou en France ».

Une opinion que semble partager L. L., qui publiera quelques mois plus tard « La vie française en Acadie¹⁴ ». Bien qu'il se réjouisse « de constater qu'un millier [de] jeunes garçons et filles fréquentent cette année les grades universitaires d[es] sept collèges classiques » francophones du Nouveau-Brunswick, il déplore du même souffle que les mêmes « maisons d'enseignement supérieur [aient] des problèmes de finance et d'espace » et qu'elles « ne reçoivent pratiquement rien du trésor provincial ». En ce qui a trait aux écoles, « la lutte », selon lui, « se poursuit vigoureusement mais sans espoir de succès immédiat ». L'atteinte de trois objectifs serait un besoin criant : d'abord, « la reconnaissance officielle de l'enseignement de la religion à l'école » ; ensuite, « la refonte des subventions scolaires » ; mais, surtout, « l'établissement d'une école normale bilingue, c'est-à-dire française, dans un milieu acadien ». En effet, il se désole de ce qu'en 1961, le « Teacher's College de Fredericton » soit toujours « la seule école normale dans la Province », où l'on se contente d'« accroître considérablement le nombre de professeurs français » qui y enseignent. Par conséquent, toujours selon L. L., force est de constater « que la qualité d'instituteurs qu'il nous donne laisse à désirer » et « qu'il exerce sur notre personnel enseignant en formation une influence nettement anglicisante ».

13. Pascal Leblanc, « L'Acadie », *L'Émerillon*, vol. 30, n° 2 (février 1961), p. 61, 63, 65.

14. L[ouis] L[ebel], « La vie française en Acadie », *L'Émerillon*, vol. 30, n° 7 (août-septembre 1961), p. 253, 255, 257, 259-261.

À peine plus d'un an avant la dissolution de l'Ordre, en 1964, le ton semble monter d'un cran, et l'inquiétude néanmoins teintée d'optimisme des débuts semble laisser la place à un abattement quant à lui résolument teinté d'amertume. Dans un texte où l'on sent poindre une nette fracture entre l'identité canadienne-française et la montée du nationalisme québécois, intitulé « Qui doit survivre? Le Québec ou le Canada français?¹⁵ », Richard Arès se montre très pessimiste en ce qui a trait à l'avenir des communautés francophones du Canada vivant en situation minoritaire, particulièrement dans le secteur de l'éducation. Il considère que la même « longue plainte s'échapp[e] de la bouche de chacun des commissaires : pas d'argent, pas de professeurs, pas de manuels, pas d'école normale ni de collèges, pas d'aide suffisante de l'État, double taxe à payer, etc., etc. ». Plus encore, Arès estime que « [l]es écoles des minorités françaises poursuivent toujours dans la mendicité, dans l'indifférence ou l'hostilité, quand ce n'est pas dans l'illégalité, l'épuisante et meurtrière lutte pour la survivance ». Une lutte qui semble vouée à l'échec, puisque « [p]artout la situation de l'enseignement français apparaît désastreuse et partout l'anglicisation de nos minorités est menée au pas de course et prend l'allure d'une déroute généralisée ». Se penchant plus particulièrement sur la situation au Nouveau-Brunswick, il reprend les paroles particulièrement dures de Calixte F. Savoie, alors sénateur à Ottawa, selon qui le développement d'un système scolaire français en Acadie se serait soldé par un échec cuisant :

Le système scolaire n'a jamais favorisé la culture française dans le milieu acadien... On enseigne le français aux Acadiens comme une langue seconde, une langue étrangère... À la fin de leur cours secondaire, les Acadiens doivent subir tous les examens d'immatriculation en anglais. Enfin l'unique école normale est anglaise et située dans un milieu anglais. Les moyens à notre disposition nous permettent à peine une survivance culturelle... La langue du peuple acadien est pauvre, sans vocabulaire, remplie d'anglicismes, sa culture est en voie de disparition...

Dans la continuité du texte d'Arès, un autre membre de l'Ordre, usant du pseudonyme Essa, développera le mois suivant une analyse de ce constat d'échec dans « Biculturalisme au Nouveau-Brunswick¹⁶ ». Dans une synthèse par laquelle il souhaite « démonstr[er] que la méthode employée [a] échoué » en « bross[ant] un tableau historique du système scolaire au N.-B., en marge du biculturalisme », l'auteur en vient à faire le constat que « [s]'il y a un semblant de culture française dans les écoles du N.-B., on le doit à une élite française et non au Ministère de l'Éducation du N.-B. ». Rappelant les chiffres du recensement de 1941, il affirme que le Nouveau-Brunswick était alors « la province la plus illettrée au Canada et que la cause principale de cet humiliant analphabétisme se trouvait chez les Acadiens ». Cette

15. Richard Arès, « Qui doit survivre? Le Québec ou le Canada français? », *L'Émerillon*, vol. 33, n° 1 (janvier 1964), p. 385, 387, 389, 391, 393; on précise qu'il s'agit du texte d'une conférence prononcée le 14 novembre 1963 au congrès annuel de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

16. Essa (pseudonyme), « Biculturalisme au Nouveau-Brunswick », *L'Émerillon*, vol. 33, n° 2 (février 1964), p. 17, 19, 21, 23, 25; fait intéressant, on précise en tête d'article que la pensée de cet auteur « ne reflète pas nécessairement celle de la CX [Chancellerie] ni de ses frères acadiens ».

situation serait le résultat d'un « système scolaire [qui], tel qu'imposé par le gouvernement » de 1871 à 1943, « avait fait d'un très grand nombre d'Acadiens des illettrés ». Non seulement ces derniers « ne savaient pas parler anglais ou français correctement », mais « parlaient un franglais, c'est-à-dire ni français, ni anglais ». Non sans saluer le travail de « [l']élite française des générations 1937 et 1957, [qui] a été pacifique, patiente et [qui] a encaissé de nombreuses injustices », de même que celui « de nombreuses familles » que « le système scolaire a contraint [...] à s'imposer d'immenses sacrifices financiers pour envoyer garçons et filles à des couvents et à des collèges bilingues, mais à mentalité française », il pose du même souffle un diagnostic pour le moins troublant de la situation telle qu'il la percevait en 1964 :

[N]otre système scolaire, au lieu de cultiver l'estime et le respect de la langue maternelle, a réussi un tour de force inimaginable : celui d'inculquer dans le cœur de nombreux Français la peur et la honte de parler publiquement le français. Avec le temps, cet état a contribué à marquer une grande partie de la population française d'un complexe d'infériorité, état désastreux aux Acadiens, ainsi qu'à toute la population du N.-B., tant anglaise que française.

L'Ordre sera dissous en mars 1965, dans la foulée de l'émergence du discours néonationaliste d'une certaine élite intellectuelle québécoise, convaincue de la mort annoncée du Canada français en raison d'une incompatibilité entre le nationalisme de survie des minorités francophones du Canada, d'une part, et le nationalisme militant du Québec, d'autre part (Bertrand, 1998 ; Martel, 1997).

Entre idéalisation et stigmatisation

On peut se demander, au terme de ce survol, quelle perception les contributeurs à *L'Émerillon* véhiculaient de cette langue française qui leur était si chère. Si peu d'articles abordent en particulier la qualité de la langue utilisée en Acadie, il peut s'avérer intéressant de donner, en guise de conclusion, un aperçu des perceptions les plus récurrentes au fil des ans. Il va sans dire qu'une société secrète qui se consacre à l'épanouissement des francophones, sans grande surprise, fera montre d'un grand attachement à cette langue.

Dès les premières années de publication de *L'Émerillon*, on trouve de nombreux textes faisant l'éloge de la langue française, tout en critiquant – parfois vertement – les pratiques linguistiques des francophones du Canada. En effet, on trouve au fil des pages de cette publication une multitude d'appels à la glorification de la langue française comme idéal mythique empreint de pureté. D'autre part, plusieurs des propos concernant l'usage qui est fait de cette langue au Canada français témoignent d'une inconfortable contorsion perceptive qui consiste à idéaliser le parcours commun qu'illustrent ses particularités, tout en stigmatisant une grande portion de ce qui distingue cet usage. Sur ce dernier point, les particularités qui sont l'objet de critiques couvrent un vaste spectre ; il peut s'agir d'une prononciation

inadéquate, d'un manque de vocabulaire, d'une intégration abusive de termes anglais, d'une méconnaissance générale de la structure de la langue, etc. Je présenterai ici trois extraits, publiés respectivement en 1931, en 1955 et en 1962, qui laissent entrevoir cette ambivalence caractérisant le rapport à la langue au Canada français.

Le premier texte a été publié en 1931 ; il s'intitule sans équivoque « La langue française¹⁷ » et est l'œuvre d'un membre usant du pseudonyme Maisonneuve. On y répertorie à peu près l'ensemble des perceptions que je viens d'énumérer. D'abord, l'auteur ne ménage pas ses mots pour qualifier la langue française, qui serait « la plus belle, la plus attrayante, celle que nous envient tous les peuples civilisés et que l'élite de tous les pays apprend avec fierté ». Elle serait de surcroît « la plus complexe », mais « aussi la plus complète », puisqu'« elle a un mot pour chaque chose » et « une nuance pour chaque expression » ; des qualités qui font en sorte qu'« elle est, et restera, la langue diplomatique par excellence, parce qu'elle a des formules concrètes pour récapituler les idées les plus diffuses ». On prend ensuite le soin de célébrer « ces vieux mots de terroir qui se sont transmis à travers les temps et qui rappellent l'origine des premiers ancêtres, des locutions percheronnes, poitevines, normandes ou picardes », héritage de « la vieille France » qu'« on retrouve encore dans nos campagnes ». Le texte s'attache pourtant à développer l'idée selon laquelle « il est regrettable de constater que dans certains milieux, bien canadiens-français pourtant, la langue française ne s'épure pas ». La génération montante, selon l'auteur, « a la faculté de s'instruire, elle s'instruit, et n'a pas le droit de parler mal, le sachant et pouvant ne point le faire ». Il s'inquiète par ailleurs du fait qu'une part importante des jeunes « travaille en atelier, en manufacture, apprend malgré elle, vu l'ambiance du milieu, les noms anglais de toutes les machines, de toutes les pièces de rechange et, petit à petit, elle oublie le nom français de ces mêmes articles ». L'inquiétude semée par la place de plus en plus importante que prend l'anglais dans le développement industriel trouve écho dans le prochain extrait retenu.

Le deuxième texte, intitulé « Le plus inculte et le plus arriéré d'Occident ?¹⁸ », a été publié en 1955. Signé Marc André, il a pour but de dénoncer le pessimisme de certains contemporains. S'il se veut porteur d'espoir, ce texte trace somme toute un portrait fort dépréciatif de la langue des Canadiens français. En effet, on affirme au sujet de ces derniers qu'ils « se balancent de la syntaxe », qu'ils ne se « souci[ent] pas de la diction », sans compter que « leur vocabulaire est d'une pauvreté affligeante » et que l'« américanisme a déclenché [chez eux] une invasion de mots anglo-saxons », qui ferait en sorte que « [l]e français que nous parlons s'abâtardit d'anglicismes, de barbarismes et de solécismes ». On va même jusqu'à affirmer que l'« élite de demain parle petit-nègre ». Des propos très durs, que son auteur qualifie pourtant de « [v]érités dures et salutaires ». Ce dernier nomme trois causes de cette

17. Maisonneuve (pseudonyme), « La langue française », *L'Émerillon*, vol. 1, n° 11 (juillet-août 1931), p. 41-42.

18. Marc André, « Le plus inculte et le plus arriéré d'Occident ? », *L'Émerillon*, vol. 24, n° 8 (octobre 1955), p. 266-268.

dégénérescence de la langue au Canada français : « la fréquence de nos contacts avec les journaux anglais et les émissions anglaises de radio ou de télévision ; le peu de surveillance que nous exerçons sur notre langage ; l'incuriosité à l'égard des chefs-d'œuvre littéraires de la France contemporaine ». Dans ce texte, bien que l'auteur s'emploie à dépeindre la langue française comme « une grande malade », il souligne le déploiement de nombreux moyens qui contribuent selon lui au plein rétablissement d'une langue de qualité. Ainsi, il se réjouit de constater qu'en 1955, le Canada français possède « plusieurs stations de TV, une vingtaine de postes de radio, 13 quotidiens, 60 hebdomadaires, quantité de revues, quelques centaines de maisons d'enseignement secondaire et [...] une dizaine d'universités », sans compter les quelque « 2,000 Canadiens [...] [qui] poursuivent des études supérieures à Paris ». Ces efforts du milieu de l'éducation sont célébrés par plusieurs, ce dont le troisième extrait fait état tout en imputant au milieu familial une part du laisser-aller par rapport à la langue.

Publié en 1962, le texte de Lambert Closse, « Le rôle d'un Commandeur dans la société¹⁹ », critique ce qu'il considère comme un relâchement dans l'éducation des jeunes. Selon lui, on doit reprocher « à la famille canadienne-française son peu de souci de la qualité du français parlé », qui a pour conséquence qu'elle « ne seconde pas les efforts du milieu scolaire ». Pis encore, ce désintérêt pour la langue ne se produit pas « faute de connaissances linguistiques, mais bien plutôt par un manque de fierté, par un inconscient plaisir à estropier les mots et à massacrer les phrases » qui caractérise « l'apathie de notre classe populaire ». Par ricochet, selon Closse, le milieu familial devient imputable du « français populaire » qui en découle, un français « semé d'anglicismes, bien pauvre en vocabulaire et victime d'un fléchissement syntaxique sous l'influence de la langue américaine ». Un constat qui s'éloigne de ce que Closse considère comme l'idéal à atteindre, soit « garder pure de tout alliage la culture française, notre ethnique raison de vivre » pour ainsi « nous faire les gardiens et les garants de la perpétuité de notre langue ».

Cette brève incursion au sein des perceptions véhiculées au sujet de la langue, loin d'être exhaustive, permet néanmoins de cibler quelques-unes des préoccupations qui animaient les membres de l'Ordre dans leur volonté de servir la cause francophone. Tributaires des idéologies linguistiques qui guidaient leurs choix, les auteurs publiés dans les pages de *L'Émerillon* ont le plus souvent tenu un discours axé à la fois sur un dénigrement et une idéalisation du français, dans cette dualité typique de la relation complexe qu'entretiennent plusieurs francophones avec leur langue. Je terminerai en reprenant ces quelques paroles, plus encourageantes, que publiait *L'Émerillon* sur l'état du français au Nouveau-Brunswick en 1962 :

19. Lambert Closse (pseudonyme), « Le rôle d'un Commandeur dans la société », *L'Émerillon*, vol. 31, n° 10 (décembre 1962), p. 355, 357, 359. (On peut supposer que ce texte s'inscrit dans la foulée des réactions déclenchées par la publication en 1960 des *Insolences du frère Untel*, évoquées en termes à peine voilés par Closse dans le texte.)

Tout Canadien français qui visite le Nouveau-Brunswick ne peut s'empêcher de faire certaines constatations générales : certains Acadiens ne parlent plus le français, d'autres le parlent encore mais emploient nombre d'anglicismes et de barbarismes, un bon nombre parlent un bon français, quoiqu'il y ait une intonation particulière à certaines régions. Si le même Canadien français a visité le Nouveau-Brunswick en 1935, soit il y a vingt-cinq ans, et qu'il compare la différence du parler, il est obligé d'admettre qu'il y a eu un immense progrès. Il va sans dire que ce progrès est dû à plusieurs facteurs très importants : nos maisons d'éducation supérieure, nos éducateurs, tant laïques que religieux, la bonne presse, la radio, etc..., mais surtout grâce à l'enseignement primaire du français dans nos écoles, qui a subi une transformation presque incroyable²⁰.

Le déclin de l'Ordre se poursuit pourtant jusqu'en 1965 et celui-ci connaît une fin abrupte le 3 mars, alors que sa dissolution est communiquée aux membres par une simple annonce publique. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce dénouement précipité, parmi lesquels on peut nommer la montée d'un nationalisme québécois, qui laisse peu de place à l'identité canadienne-française, de même que le conservatisme aigu de la vieille garde de l'Ordre, qui prône l'élitisme, l'action dans le secret, la gestion autocratique et une pratique du catholicisme indissociable du nationalisme. De plus, la portion québécoise de l'Ordre, en raison de son poids idéologique et démographique, a voulu prendre une place plus importante dans l'organisation, ce qui a été refusé par la Chancellerie, où les Franco-Ontariens souhaitaient demeurer majoritaires.

Conclusion

Malgré la fin abrupte – pour ne pas dire amère – de l'Ordre de Jacques Cartier, son action a été déterminante et ses acquis, nombreux. Quant aux acquis en éducation, ils n'étaient bien entendu pas uniquement attribuables à l'action de l'Ordre. Le parcours de cette organisation en Acadie n'a pas non plus été sans reproche. La génération suivante a par ailleurs rejeté plusieurs des méthodes d'action qui la caractérisaient, ce qui a donné lieu à une période contestataire qui, à son tour, a largement contribué à redéfinir le visage français de l'Acadie. L'analyse de ce schisme, cependant, déborde largement le cadre retenu ici. Il demeure que le discours néonationaliste d'une certaine élite intellectuelle québécoise – puis acadienne –, laissant poindre la mort annoncée du Canada français, a contribué à exacerber l'opposition croissante entre le nationalisme dit de survie des minorités francophones du Canada et le nationalisme de plus en plus ouvertement militant du Québec. La scission qui s'est opérée s'inscrivait dans l'émergence des mouvements de contre-culture qui animaient l'Amérique du Nord, qui s'est traduite notamment par une rupture définitive, au Canada français, du lien étroit qui unissait l'Église et l'État.

20. Essa (pseudonyme), « L'enseignement primaire du français au Nouveau-Brunswick », *L'Émerillon*, vol. 31, n° 4 (avril 1962), p. 143.

Cela dit, on ne peut ignorer les importantes avancées dans ce domaine à partir des années 1960, et refuser de voir le rôle qu'ont joué les membres de l'Ordre dans ces développements. Pour ceux qui préfèrent ne pas en attribuer le mérite à l'Ordre, il demeure que plusieurs membres de l'élite acadienne ont fait partie de cette organisation et que ces « frères » ont été grandement impliqués dans l'avancement des francophones du Nouveau-Brunswick, notamment en éducation, qu'il s'agisse de la nomination d'un Acadien au poste de sous-ministre de l'Éducation au moment de la création de ce ministère en 1936, de la création en 1938 de la première classe française à la *Training School* de Fredericton, de l'expansion des écoles francophones ou de la création de l'Université de Moncton en 1963. Difficile d'ignorer également la victoire de Louis J. Robichaud qui, en 1960, est devenu le premier Acadien à être élu premier ministre de la province. Même s'il ne faisait plus partie de l'Ordre au moment d'accéder au pouvoir, Robichaud a fait nommer six ministres acadiens qui en étaient toujours membres. Aidé par les confrères acadiens de son cabinet, il a énormément contribué à la reconnaissance des droits linguistiques des francophones.

Ainsi, le statut législatif du français au Nouveau-Brunswick a continué de se stabiliser et de s'améliorer depuis 1960, particulièrement en ce qui a trait à l'accès à une éducation en français. On peut noter la scission en deux parties (anglophone et francophone) du ministère de l'Éducation, qui a permis à chacune d'avoir autorité sur le programme et l'évaluation de ses écoles respectives, dualité obtenue en 1964 puis confirmée en 1974. Les districts bilingues, réservés aux francophones et longtemps décriés comme un outil d'assimilation, ont été abolis en 1971 au profit d'écoles francophones. Enfin, le droit à l'instruction dans sa langue maternelle a été garanti à partir de 1977, par l'application de l'article 12 de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* (1969). Aujourd'hui, ce sont 29 455 élèves qui fréquentent les 94 écoles francophones de la province (Nouveau-Brunswick, MEDPE, 2012 : 3), et plus de 5 000 étudiants qui fréquentent l'un des trois campus de l'Université de Moncton (Université de Moncton, 2011 : 9). Des acquis qui, assurément, auraient rempli d'aise les membres de l'Ordre qui fondèrent l'Association acadienne d'éducation en 1936.

Références

- BERTRAND, Gabriel (1998). « L'Ordre de Jacques Cartier et les minorités francophones », dans Gratien Allaire et Anne Gilbert (dir.), *Francophonies plurielles : communications choisies. Colloques du Regroupement pour la recherche sur la francophonie canadienne organisés dans le cadre du congrès annuel de l'ACFAS (Chicoutimi, 1995, et Montréal, 1996)*, Sudbury, Institut franco-ontarien, p. 13-58.
- BÉRUBÉ, Julie (2010). « Discours et idéologies linguistiques en Acadie du Nouveau-Brunswick : l'exemple de la presse et du milieu scolaire », thèse de doctorat en sciences du langage, Moncton, Université de Moncton.
- BOUDREAU, Annette (2009). « La construction des représentations linguistiques : le cas de l'Acadie », *Canadien Journal of Linguistics = Revue canadienne de linguistique*, vol. 54, n° 3 (novembre), p. 439-459.

- CLARKE, Patrick D. (2009 [1989]). « L'Acadie, ou le culte de l'histoire », dans Mourad Ali-Khodja et Annette Boudreau (dir.), *Lectures de l'Acadie : une anthologie de textes en sciences humaines et sociales, 1960-1994*, Montréal, Fides, p. 321-355.
- COJC (COMMANDEURS DE L'ORDRE DE JACQUES CARTIER) (1952). *Statuts des Commandeurs de l'Ordre de Jacques Cartier*. En ligne : <http://www.crccf.uottawa.ca/passeport/III/C3b/IIIC3b03-1-1.html> (consulté le 15 décembre 2012).
- COUTURIER LEBLANC, Gilberte, Alcide GODIN et Aldéo RENAUD (1993). « L'enseignement français dans les Maritimes, 1604-1992 », dans Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, p. 543-585.
- L'ÉMERILLON, mensuel, Ottawa, Ontario, Ordre de Jacques Cartier, 34 volumes, janvier 1930-janvier 1965 (suspendu novembre 1944-octobre 1947).
- FINN, Gilbert (2000). « *Fais quelque chose!* » *Mémoires*, Dieppe, chez l'auteur.
- JAILLARD, Nicolas (1993). « L'Ordre de Jacques Cartier : l'armée des ombres », *Ven'd'est* (mars-avril), p. 32-36.
- LALIBERTÉ, G.-Raymond (1983). *Une société secrète : l'Ordre de Jacques Cartier*, Montréal, Hurtubise HMH, coll. « L'homme dans la société ».
- MARTEL, Marcel (1997). *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Amérique française », n° 5.
- NOUVEAU-BRUNSWICK. MEDPE (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance) (2012). *Statistiques sommaires, année scolaire 2011-2012*, [Fredericton], Division des politiques et de la planification, MEDPE. En ligne : <http://www.gnb.ca/0000/publications/polplan/stat/StatistiquesSommaires2011-2012.pdf> (consulté le 15 décembre 2012).
- ROBILLARD, Denise (2009). *L'Ordre de Jacques Cartier, 1926-1965 : une société secrète pour les Canadiens français catholiques, 1926-1965*, Montréal, Fides.
- SAVOIE, Alexandre J. (1978). *Un siècle de revendications scolaires au Nouveau-Brunswick, 1871-1971*, vol. I : *Du français au compte-gouttes (1871-1936)*, vol. II (1980) : *Les commandeurs de l'Ordre à l'œuvre (1934-1939)*, Edmundston, chez l'auteur.
- SAVOIE, Calixte F. (1979). *Mémoires d'un nationaliste acadien*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1995). « Naissance, déploiement et crise de l'idéologie nationale acadienne », dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales : l'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 67-84, coll. « Culture française d'Amérique ».
- UNIVERSITÉ DE MONCTON (2011). *Objectifs triennaux 2011-2014 de l'Équipe de direction de l'Université de Moncton*, [Moncton], Université de Moncton. En ligne : <http://www.umoncton.ca/enbref/files/enbref/wf/Objectifs%20Triennaux%20de%202011%20final.pdf> (consulté le 15 décembre 2012).

Lois

Common Schools Act, S.N-B 1871, c. 21

Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, LN-B 1969, c. 14

Mots clés

francophones, éducation, Ordre de Jacques Cartier, langue française, Nouveau-Brunswick

Keywords

Francophones, education, Ordre de Jacques Cartier, French language, New Brunswick

Correspondance

berube.julie@hotmail.com